Youxta
Audit

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

YOUXTA Audit
Société de commissariat aux comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

SAS au capital de 20 000 €
RCS LYON 392 958 047
APE 6920 Z

Immeuble Open City
5/7, avenue de Poumeyrol
69300 Caluire et Cuire

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA
Association Loi 1901
Siège social : 16 rue Pizay BP 1208
69209 LYON CEDEX 01

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

YOUXTA AUDIT
Membre de la Compagnie
régionale de Lyon

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA
Comptes annuels
Exercice clos
le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'association ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA ;

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Caluire-et-Cuire, le 5 Juin 2023

Le commissaire aux comptes

YOUXTA AUDIT
Membre de la Compagnie régionale de Lyon

GEOFFROY JOLY, ASSOCIE

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA

ACTIF AU : 31.12.22

LIBELLE	MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	MONTANTS NETS	EXERCICE ANTERIEUR
IMMOB. INCORPORELLES	**2 384,73**	**1 579,44**	**805,29**	**805,29**
. Brevets, licences				
. Logiciels	2 384,73		2 384,73	2 384,73
. Amortissement Logiciels		1 579,44	-1 579,44	-1 579,44
IMMOB. CORPORELLLES	**60 372,17**	**36 971,17**	**23 401,00**	**30 851,79**
. Terrains				
. Constructions				
. Matériel industriel	711,00		711,00	711,00
. Amortissement Matériel industriel		711,00	-711,00	-711,00
. Instalation aménagement ALS	23 779,37		23 779,37	23 779,37
. Instalation aménagement ARS Vienne			0,00	
. Instalation aménagement ARS V.Hugo	4 911,01		4 911,01	4 911,01
. Véhicule JUMPY	23 811,76		23 811,76	23 811,76
. Matériel de bureau	7 159,03		7 159,03	6 451,03
. Amortissement Install. ALS		11 809,94	-11 809,94	-9 253,99
. Amortissement Install. ARS Vienne			0,00	
. Amortissement Install. ARS V.Hugo		4 911,01	-4 911,01	-4 911,01
. Amortissement Véhicule JUMPY		14 156,58	-14 156,58	-9 394,23
. Amortissement mob. & mat de bureau		5 382,64	-5 382,64	-4 542,15
IMMOB. FINANCIERES	**3 509,86**	**0,00**	**3 509,86**	**6 188,86**
. Prêts				
. Dépots et Caution ALS	1 600,00		1 600,00	1 585,00
. Dépots et Caution ARS	358,86		358,86	358,86
. Avances au Personnel	1 200,00		1 200,00	3 400,00
. Avances aux Malades	351,00		351,00	845,00
S/total 1	**66 266,76**	**38 550,61**	**27 716,15**	**37 845,94**
CREANCES	**138 278,01**	**0,00**	**138 278,01**	**93 592,24**
. clients et comptes rattachés	10 220,01		10 220,01	39 731,50
. Autres Subvention à recevoir	4 320,00		4 320,00	2 590,00
. Produit à recevoir	121 838,00		121 838,00	49 770,74
. Autres Créances	1 900,00		1 900,00	1 500,00
Valeurs mobi. De placement	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
SICAV			0,00	0,00
Disponibilités	**666 979,10**	**0,00**	**666 979,10**	**644 294,77**
. Crédit Mutuel ALS Général	18 893,56		18 893,56	22 717,45
. Livret Bleu Crédit Mutuel	59 823,92		59 823,92	59 011,52
. Livret Partenaire Association	585 642,70		585 642,70	560 533,43
. Tonic Croissance			0,00	
. Caisse	2 618,92		2 618,92	2 032,37
Charges comptabilisées d'avance	**2 993,36**		**2 993,36**	**3 638,11**
S/total 2	**808 250,47**	**0,00**	**808 250,47**	**741 525,12**
CHARGES A REPARTIR				
TOTAL ACTIF	**874 517,23**	**38 550,61**	**835 966,62**	**779 371,06**

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA

PASSIF AU : 31.12.22

LIBELLE	MONTANTS BRUTS	REPRISES	MONTANTS NETS	EXERCICE ANTERIEUR
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				**0,00**
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	**616 286,06**	**0,00**	**616 286,06**	**589 881,54**
. Réserves statutaires ou contractuelles	128 651,31		128 651,31	124 923,76
. Autres réserves	487 634,75		487 634,75	464 957,78
Report à nouveau	**9 129,00**	**10 871,00**	**20 000,00**	**9 129,00**
. Report à nouveau *(solde créditeur)*	20 000,00		20 000,00	20 000,00
. Report à nouveau *(solde débiteur)*	-10 871,00	10 871,00	0,00	-10 871,00
Excédent ou déficit de l'exercice	**39 109,85**		**39 109,85**	**37 275,52**
Situation nette (sous-total)	***664 524,91***	***10 871,00***	***675 395,91***	***636 286,06***
FONDS REPORTES ET DEDIES				
. Fonds reportés liés aux legs ou donations				
. Fonds dédiées				
S/total 1	**664 524,91**	**0,00**	**675 395,91**	**636 286,06**
PROVISIONS				
Provisions pour risques	600,00	249,00	351,00	600,00
Provisions pour charges	22 859,00		22 859,00	22 495,00
S/total 2	**23 459,00**		**23 210,00**	**23 095,00**
EMPRUNTS & DETTE ETS CRÉDITS				**0,00**
DETTES A COURT TERME	**26 580,97**		**26 580,97**	**31 320,33**
. Fournisseurs	16 612,97		16 612,97	24 820,33
. Fournisseurs Factures non parvenues	9 968,00		9 968,00	6 500,00
. Dettes des legs ou donations				
DETTES FISCALES ET SOCIALES	**79 704,90**		**79 704,90**	**65 639,77**
. Personnel Rénumeration dues				
. Personnel Charges à payer	6 900,00		6 900,00	
. Congés payés provisionnés	11 857,00		11 857,00	15 909,00
. Indemn. Précarité	742,90		742,90	118,45
. CPAM IJ à rembourser				
. URSSAF	14 628,00		14 628,00	12 304,00
. Caisse de retraite, prévoyance et mutuelle	16 880,60		16 880,60	12 249,64
. Provisions charges /congés payés/indem. Précarité	5 802,40		5 802,40	7 406,68
. Formation continue à payer	3 149,00		3 149,00	5 444,00
. Taxe sur les salaires	18 887,00		18 887,00	11 512,00
. Impôt prélèvement à la source	858,00		858,00	696,00
DETTES S/Immob.et Cptes rattachés				
AUTRES DETTES	**1 394,94**		**1 394,94**	**3 099,90**
. Charges à payer	1 104,09		1 104,09	1 136,40
. Créditeurs divers	290,85		290,85	1 963,50
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	**29 680,00**		**29 680,00**	**19 930,00**
S/total 3	**137 360,81**		**137 360,81**	**119 990,00**
Ecarts de conversion passif (VI) S/total 4				
TOTAL GENERAL PASSIF (1+2+3+4)			**835 966,72**	**779 371,06**

ASSOCIATION LUTTE CONTRE LE SIDA — CHARGES D'EXPLOITATIONS 2022

Etats en Euros

LIBELLE	CUMULS S / CLASSES	REALISE	EXERCICE ANTERIEUR
ACHATS DE MARCHANDISES	**0,00**		**486,97**
. Compléments Nutritionnels			486,97
. Préservatifs			
. Achats divers			
ACHATS STOCKES MAT&FOURNITURES	**15 314,72**		**22 816,51**
. Achats TROD		15 314,72	22 816,51
. Emballages			
ACHATS NON STOCKES MAT&FOURNITURES	**19 815,15**		**20 507,70**
. Eaux		529,79	764,11
. Électricité et gaz		6 321,72	5 553,59
. Petit Matériel		579,77	
. Fournitures de bureau		1 893,18	1 126,65
. Denrées et Boissons		497,61	372,39
. Achat divers		9 993,08	12 690,96
. R.R.R. Obtenus s/achats			
SERVICES EXTÉRIEURS	**98 509,55**		**110 874,08**
. Prestations de services			
. Loyer local ALS		14 946,39	14 796,98
. Loyer local ARS		37 382,18	59 193,99
. Location véhicules			
. Location Matériel et Autre		21 123,49	12 881,50
. Charges locatives ALS		2 344,06	1 899,41
. Charges locatives ARS			
. Collecte et déchats médicaux		381,96	365,41
. Entretien et Réparation ALS		1 907,35	4 168,31
. Entretien et Réparation ARS			2 599,10
. Maintenance		11 892,57	7 351,62
. Assurances		7 935,95	6 859,44
. Documentation		595,60	758,32
. Frais de colloque/Formation			
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	**112 425,18**		**103 985,10**
. Rémunérations d'intermédiaires		69 112,56	75 098,65
. Honoraires Administratifs		5 912,80	6 580,00
. Honoraires Formation			
. Honoraires Aides aux malades			
. Insertion et Publicité/Divers			
. Transports de biens et collectifs			
. Catalogues et imprimés			
. Frais de déplacement		9 976,86	3 744,87
. Frais de déplacement bénévoles		90,00	80,00
. Frais de mission,réception		14 395,00	4 909,28
. Affranchissement		1 829,17	2 077,79
. Téléphone fax		6 117,05	5 960,66
. Internet		2 761,52	3 476,25
. Services Bancaires		1 457,22	1 343,02
. Cotisation et adhésion asso.		773,00	714,58
IMPÔTS ET TAXES	**22 884,00**		**16 956,00**
. Taxe sur les Salaires		18 887,00	11 512,00
. Participation Formation Prof.		3 997,00	5 444,00
. Taxes diverses			

ASSOCIATION LUTTE CONTRE LE SIDA — CHARGES D'EXPLOITATIONS 2022

Etats en Euros

LIBELLE	CUMULS S / CLASSES	REALISE	EXERCICE ANTERIEUR
FRAIS DE PERSONNEL	**558 397,64**		**470 507,94**
Salaires et traitements		**407 324,14**	**343 707,76**
. Salaires ALS		406 616,94	339 439,86
. Maintien sal. COVID-19 / Indem. JSSle		0,00	1 186,35
. Indemnités et avantages divers		3 101,00	5 943,00
. Indemnités conventionnelles		1 033,75	700,00
. Provision Congés Payés		-4 052,00	-2 049,00
. Provision Indemn. Précarité		624,45	-1 512,45
. Salaire à payer			
Charges Sociales		**151 073,50**	**126 800,18**
. Cotisations à l'URSSAF		105 869,03	87 385,56
. Cotisations aux caisses Retraites,Prévoya.Mutuelle		34 448,77	28 145,27
. Remboursement frais de transport		6 605,58	5 570,95
. Charges sur Congés Payés		-2 002,00	-1 103,00
. Charges sur indemn. Précarité		264,91	-357,20
. Médecine du travail		1 148,40	1 128,60
. Charges sur Salaire à Payer		132,81	
. Formation salariés		4 606,00	6 030,00
DOTATIONS	**8 522,79**		**11 087,42**
. Amort. Sur Immobilisations		8 158,79	7 672,42
. Provision/créances douteuses			
. Provision/Ind.P/Départ retraite		364,00	3 415,00
AUTRES CHARGES DE GESTION	**18 997,67**		**21 799,00**
. Pertes sur créances irrécouvrables			
. Aides aux Malades		18 036,38	21 735,98
. Engagement à réal./Subvention			
. Amort. Pour Risques et Charges			
. Charges diverses de gestion (dons,…)		961,29	63,02
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**854 866,70**		**779 020,72**
CHARGES FINANCIÈRES	**0,00**		**0,00**
. Intérêts des emprunts			
. Agios & frais			
. Dotations Financières			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**705,00**		**329,50**
. Sur opération de gestion			
. Charges sur exercice antérieur		330,00	329,50
. Pénalité et amende Fiscal ou Pénales		375,00	0,00
TOTAL CHARGES	**855 571,70**		**779 350,22**
Excédent		**39 109,85**	**37 275,75**
TOTAL		**894 682**	**816 625,97**

ASSOCIATION LUTTE CONTRE LE SIDA | PRODUITS D'EXPLOITATIONS 2022

LIBELLE	CUMULS S / CLASSES	REALISE	EXERCICE ANTERIEUR
PRESTATIONS DE SERVICES	**16 668,20**		**14 499,83**
. Interventions en milieu scolaire		16 668,20	13 565,00
. Remb. Complements Nutritifs			934,83
. Ventes préservatifs			
PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	**97 606,28**		**92 587,68**
. Encaissement loyer ARS		5 868,50	5 364,50
. Inscription congrés			
. Mise à disposition de personnel			
. Autres produits d'activités annexes		64 658,10	57 972,50
. Encaissement DDCS ALT		27 079,68	27 079,68
. Ports et frais accessoires facturés			2 171,00
Montant du chiffre d'affaires	**114 274,48**		**107 087,51**
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	**748 683,16**		**668 661,00**
. Subvention Conseil Régionnal		60 000,00	60 000,00
. Subvention Ville de lyon		29 900,00	23 900,00
. Subvention Préfecture du Rhône		3 953,00	9 000,00
. Subvention ARS		425 900,00	374 812,00
. Subvention Sidaction		55 000,00	65 400,00
. Subvention INJEP			6 525,00
. Subvention FDVA-DRAJES		2 500,00	4 000,00
. Subvention Solidarité SIDA		12 680,00	12 680,00
. Subvention Métropole		10 000,00	
. Subventions Ministère des Solidarités		20 000,00	
. Subvention Fondation de France			20 780,00
. Subvention Département du Rhône		3 000,00	
. Subvention CPAM		125 750,16	82 214,00
. Subvention DISP			9 350,00
PRODUITS DIVERS	**249,00**		**0,00**
. Reprises sur provision d'exploitation		249,00	
. Reprises sur provision fonds dédiés			
TRANSFERT DE CHARGES	**5 459,71**		**20 590,53**
. Remboursement CPCAM I.J.		24,60	
. Remboursement Adulte relais salaire		1 115,11	15 700,53
. Remboursement frais de formation		4 320,00	4 890,00
. Remboursement MUTEX I.J.			
AUTRES PRODUITS	**24 560,10**		**19 439,68**
. Droits d'auteur et reproduction			
. Cotisations-Adhesions		600,00	475,00
. Produits divers de gestion		135,10	
. Dons		12 825,00	7 964,68
. Don en nature Solidarité Sida		11 000,00	11 000,00
TOTAL PRODUITS EXPLOITATIONS	**893 226,45**		**815 778,72**
PRODUITS FINANCIERS	**1 455,10**		**847,19**
. Autres produits financiers		1 455,10	847,19
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**0,00**		**0,00**
. Produits sur exercices antérieurs			
. Sur opération de capîtal, cession d'actif			
. Reprise prov.p/risques			
TOTAL PRODUITS	**894 681,55**		**816 625,91**
TOTAL		**894 682**	**816 625,91**

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE SIDA

ALS

16, rue Pizay
BP 1208
69209 LYON CEDEX 01

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

L'ALS, créée en 1985 à Lyon, est une association généraliste agissant sur le territoire régional, dont les missions sont les suivantes :

- L'information sur le VIH/Sida, les IST, la santé sexuelle et la sexualité,
- L'animation de programmes de prévention en direction de publics variés (jeunes, migrants, personnes incarcérées),
- La réalisation de dépistage TROD VIH et VHC,
- L'accueil et l'accompagnement des personnes et des familles vivant avec le VIH/Sida,
- La médiation santé auprès des habitants de quartiers politique de la ville
- La formation en éducation à la sexualité,
- L'élaboration d'outils de sensibilisation et d'information.

L'activité de l'association est financée à 83% par des subventions publiques et à 17% par des fonds privés, dons et adhésions.

1- Règles et méthodes comptables
2- Engagements financiers
3- Notes sur le Bilan ACTIF
4- Notes sur le Bilan PASSIF
5- Notes sur le Compte de Résultat
6- Bénévolat

Total du Bilan avant répartition : 835 967 Euros

Résultat : Excédent 39 110 Euros

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31 mars 2023
Les comptes sont établis en Euros.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du conseil national de la vie associative. Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'Association a décidé lors du C.A. le 26/01/2021 d'augmenter les tranches d'attributions de salaires pour le calcul de l'indemnisation des départs à la retraite.
Afin de mieux appréhender le passif social dont elle est susceptible d'être redevable, l'Association a complétée les engagements de retraite en constituant une provision supplémentaire comme celle qui avait été constatée pour la première fois au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

La variation du montant des engagements de retraite, entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022, a été comptabilisée en dotation aux provisions pour un montant de 364 euros.

Les immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire.

Logiciels : Durée 1 an
Matériels Industriels : Durée 4 ans
Instal. Aménagements : Durée 3 à 8 ans
Mat. Bureau & info : Durée 3 à 10 ans

Le nouveau plan comptable associatif a imposé à compter de l'exercice 2000, l'utilisation le cas échéant, d'inscription de Fonds Dédiés. Cette règle comptable est respectée par l'ALS.

Les provisions pour litiges ont été estimées pour tenir compte des difficultés de recouvrement des créances.

L'évaluation des engagements de retraite est issue des paramètres suivants :

- personnel salarié à la clôture de l'exercice,
- ancienneté à la clôture de l'exercice et au moment du départ à la retraite,
- rémunération mensuelle actuelle,
- respect de la Convention Collective,
- taux de rotation du personnel.

Le montant total de la provision engagement retraite est de 22 859 € au 31 décembre 2022.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES :

Subventions de fonctionnement affectées

Situations Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A-B+C
PROJET FOYER	0 €	0 €	0 €		0 €
PROJET AAM (aide aux malades)	0 €	0 €	0€		0 €
PROJET HEBERGEMENT	0 €	0 €	0€		0 €
PROJET PRISON ARS	0 €	0 €	0 €		0 €
TOTAL	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0€**	**0 €**

2- ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés : Néant

Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant

3- NOTES SUR LE BILAN ACTIF

- ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	2 384.73			2 384.73
Immobilisations Corporelles	59 664.17	708.03		60 372.17
Immobilisations financières	6 188.86		2 679.00	3 509.86
TOTAL	**68 237.76 €**	**708.03 €**	**2 679.00 €**	**66 266.76€**

Amortissements

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 579.44			1 579.44
Immobilisations Corporelles	28 812.38	8 158.79	0	28 812.38
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	**30 391.82 €**	**8 158.79 €**	**0 €**	**38550.61 €**

- ETAT DES CREANCES

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 509.86	0	3 509.86
Actif circulant et Charges d'avance	141 271.37	141 271.3 7	141 271.37
Disponibilités	666 979.10	666 979.10	666 979.10
TOTAL	**811 760.33 €**	**808 250.47 €**	**811 760.33 €**

- PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

Créances diverses :

Subventions à recevoir 120 928 €
Produits à recevoir 910.00 €
Formations à recevoir 4 320.00 €

4- NOTES SUR LE BILAN PASSIF

- VARIATION DES FONDS PROPRES

Fonds propres à la clôture de l'exercice précédent
Avant répartition du résultat 599 010.54 €

Variation de l'exercice

Fonds associatif + 3 727.55 €
Réserves diverses + 22 676.97 €
Report à nouveau débiteur + 10 871.00 €
Subvention d'investissement

Fonds propres à la clôture de l'exercice
Avant répartition du résultat 636 286.06 €

- PROVISIONS

	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Provisions pour clients douteux	0	0	0	0
Provisions pour risques	23 095	364	249	23 210

- ETAT DES DETTES

	Montants Bruts	A 1 an au plus	A + d'un an – de 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières Auprès d'établissements de crédit	0	0	0	0
Autres dettes - Fournisseurs - Fiscales et Sociales - Autres dettes - Produits d'Avance	 26 580.97 79 704.90 1 394.94 0	 26 580.97 79 704.90 1 394.94 0	 0 0 0 0	 0 0 0 0
TOTAL	**107 680.81 €**	**107 680.81 €**	**0 €**	**0 €**

- CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DU BILAN

Dettes Fournisseurs
Fournisseurs Factures non parvenues 9 968.00 €
Dettes fiscales et Sociales

Congés payés provisionnés	11 857.00 €
Primes à payer	6 900.00 €
Indemnités précarités provisionnées	742.90 €
Ch. sociales sur primes, congés et ind. Précarité provisionnées	5 802.40 €
Formation continue à payer	3 149.00 €
Taxe sur les salaires	18 887.00 €
Autres dettes	1 394.94 €

- PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Subventions perçues d'avance	29 680.00 €

5- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes s'élève à 6 150 € HT
- L'effectif moyen employé pendant l'exercice est de 10.29 ETP
- La rémunération annuelle du cadre dirigeant salarié s'élève à 68 086 € BRUT

5- NOTE SUR LE BENEVOLAT

L'association fait appel à du bénévolat dont la valorisation n'a pas été effectuée.
Ces contributions ne représentent aucun flux financier pour l'association et les apports en temps ne donnent lieu à aucune rémunération hormis pour les stages de plus de trois mois dont la gratification ne dépasse pas le plafond d'exonération des charges.

****